

LE SERVICE APRÈS VOTE

Session plénière du Conseil régional de Bretagne des 18 et 19 avril 2024



Discours de politique générale

« *La guerre contre l'intelligence se mène toujours au nom du bon sens* ». disait Roland Barthes. Sous couvert de "simplification", la France et l'Union Européenne s'appliquent aujourd'hui à détricoter la réglementation environnementale. Claire Desmares a introduit cette séance plénière, en alertant sur ces reculs préoccupants qui consistent à « **faire passer le droit à produire, devant le droit à un environnement sain** ».

Le projet de Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui arrive enfin au parlement suggère notamment de rehausser les seuils administratifs et de diminuer les délais de recours juridiques. En permettant ainsi aux fermes-usines d'échapper à ces recours, à qui la justice donne raison dans 70% des cas, **la LOA se place clairement du côté de l'agriculture industrielle.**

Et alors que ce projet de loi s'attaque au droit de l'environnement, les fermes, elles, continuent de disparaître. « *Comment ce projet de Loi d'Orientation Agricole peut-il ne rien proposer sur le **revenu**, ni sur la **répartition du foncier**, qui sont pourtant les **deux leviers majeurs pour installer massivement des paysan·nes** ?* »

Face à ces tendances nationales et européennes, la Bretagne doit plus que jamais s'engager en faveur de l'agro-écologie. Claire Desmares a ainsi défendu la mise en place d'**un moratoire sur les fermes usines**, et d'**une convention citoyenne régionale sur l'agriculture et l'alimentation.** «*Notre souveraineté alimentaire dépend de choix stratégiques qui doivent être arbitrés démocratiquement* ».

Les Écologistes de Bretagne

Claire Desmares : claire.desmares@bretagne.bzh

Loïc Le Hir : loic.le-hir@bretagne.bzh

Julie Dupuy : julie.dupuy@bretagne.bzh

VOEU POUR DES AIRES MARINES VÉRITABLEMENT PROTÉGÉES

REJETÉ

En France, les aires marines protégées n'existent pas. S'il y a bien des aires marines dites "protégées", cette appellation est en réalité trompeuse puisqu'elle n'exclut pas les pratiques de pêche destructrices pour les écosystèmes.

D'après l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la pêche effectuée à bord de navires ayant recours au chalut de fond ne sont pas compatibles avec la conservation de la biodiversité. Or **dans les aires marines protégées françaises, la pêche au chalut de fond est autorisée.** Nos eaux "protégées" sont même particulièrement fréquentées par des méga-chalutiers qui peuvent mesurer jusqu'à 145m et pêcher 400 tonnes de poissons par jour.

Claire Desmares a donc demandé à ce que la Région Bretagne se positionne en faveur des recommandations internationales et européennes en matière de protection des écosystèmes marins, à savoir : **l'interdiction des arts traînants et des navires de plus de 12 mètres sur 30% des eaux françaises** et **le placement de 10% des eaux sous un régime de "protection stricte"**, c'est à dire exempte de toute activité économique.

Ces mesures doivent permettre aux écosystèmes, dont dépendent les pratiques de pêche, de se régénérer, à l'heure où l'océan est pris en tenaille entre surpêche et effet du réchauffement climatique. **En tant que première façade maritime du pays, la Bretagne doit montrer qu'elle est à l'avant garde de ce combat.**

NICOLAS PERRIN

conseiller départemental

MAJDOULINE SBAI

candidate aux élections européennes

DANIEL SALMON

sénateur

Merci aux associations, élu.es et militant.es mobilisé.es !

Notre demande a été largement appuyée par la mobilisation de milliers de citoyen.nes. Mais une fois de plus, le vice-président à la mer, Daniel Cueff, a préféré continuer de défendre la pêche industrielle aux dépens des écosystèmes marins et de ceux qui en vivent. Nous dénonçons ses propos particulièrement choquants en plus d'être complotistes : « Ces ONG visent à coloniser les océans, avec en particulier comme objectif de dégager les pêcheurs et les mettre dans des réserves ». Un vice-président ne devrait pas dire ça.

PLANIFICATION DES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

Malgré l'importance du dossier sur les énergies marines renouvelables (EMR) pour notre région, Loïc Chesnais Girard n'a pas souhaité soumettre son bordereau au vote des élu.es. Une absence de vote dénoncée par Julie Dupuy qui a rappelé que **notre soutien au développement de l'éolien en mer ne se fera pas à n'importe quelle condition.**

« L'implantation des éoliennes ne doit pas avoir lieu dans des aires marines protégées, c'est pour nous le préambule à toute discussion ». Comme les énergéticiens et les citoyen.es, **notre priorité est d'installer des parcs éoliens flottants au-delà de la bande des 12 milles nautiques** pour bénéficier de gisements de vents plus importants.

La consultation sur ces dossiers doit être exemplaire. Il s'agit particulièrement d'éviter de reproduire le triste scénario de Belle-île-en-mer, où le parc sera finalement implanté au plus près des côtes, **contre l'avis des citoyens.** Les élus locaux y ont dénoncé une consultation factice, et une décision injustifiée, dont seuls les chalutiers se sont félicités puisque la zone choisie leur est de toute façon inaccessible.



Plus encore, et contrairement à ce qu'affirme le président de région, **la production d'énergie, la pêche, et la protection de l'environnement ne peuvent être traitées avec un égale importance.** L'éolien offshore doit certes représenter une part importante du mix énergétique, mais il ne peut pas être élevé au même niveau que l'alimentation, et la protection de l'environnement. En particulier lorsque l'électricité produite sert à la production d'hydrogène vert, destiné à des avions et chaluts "décarbonés".

Julie Dupuy a donc rappelé que **le premier levier pour baisser nos émissions de CO2 doit être la sobriété,** afin de réduire la demande en énergie plutôt que de surdimensionner un système énergétique, au détriment d'autres activités.

« L'éolien offshore est une belle opportunité de production d'énergie décarbonée mais il ne faudrait pas la dévoyer, pour continuer sans rien changer à nos comportements »

Question Orale : « POUR PLUS DE TRANSPARENCE SUR LA CRML »

A l'image de la contribution du président de région sur la planification des énergies marines renouvelables, la politique régionale de la mer s'appuie largement sur une instance appelée Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML). Malgré la place centrale qu'elle occupe, la CRML manque cruellement de transparence.

Cette institution, censée incarner un "parlement de la mer", ne rend en réalité aucun compte aux citoyen.nes, ni aux élu.es. Alors qu'elle est constamment citée par l'exécutif, nous n'avons aucune visibilité sur la liste de ses membres, son fonctionnement, son ordre du jour, ainsi que sur les contributions qui en émanent.



« La mer est pourtant notre affaire à toutes et tous. Plus d'un tiers des habitant.es de notre région vivent sur le littoral, les bretonnes et les bretons y ont un attachement viscéral, et de nombreux emplois en dépendent directement. »

Julie Dupuy a ainsi demandé à l'exécutif d'apporter des éclairages quant au fonctionnement de la CRML et d'**engager les réformes structurelles pour garantir la transparence nécessaire.**

Daniel Cueff a répondu qu'il s'agissait d'un groupe de travail entre les préfets et la présidence de la région, persistant à appeler "Parlement de la mer" une instance qui ne rend de comptes à personne.

Vote : CONTRE

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2024

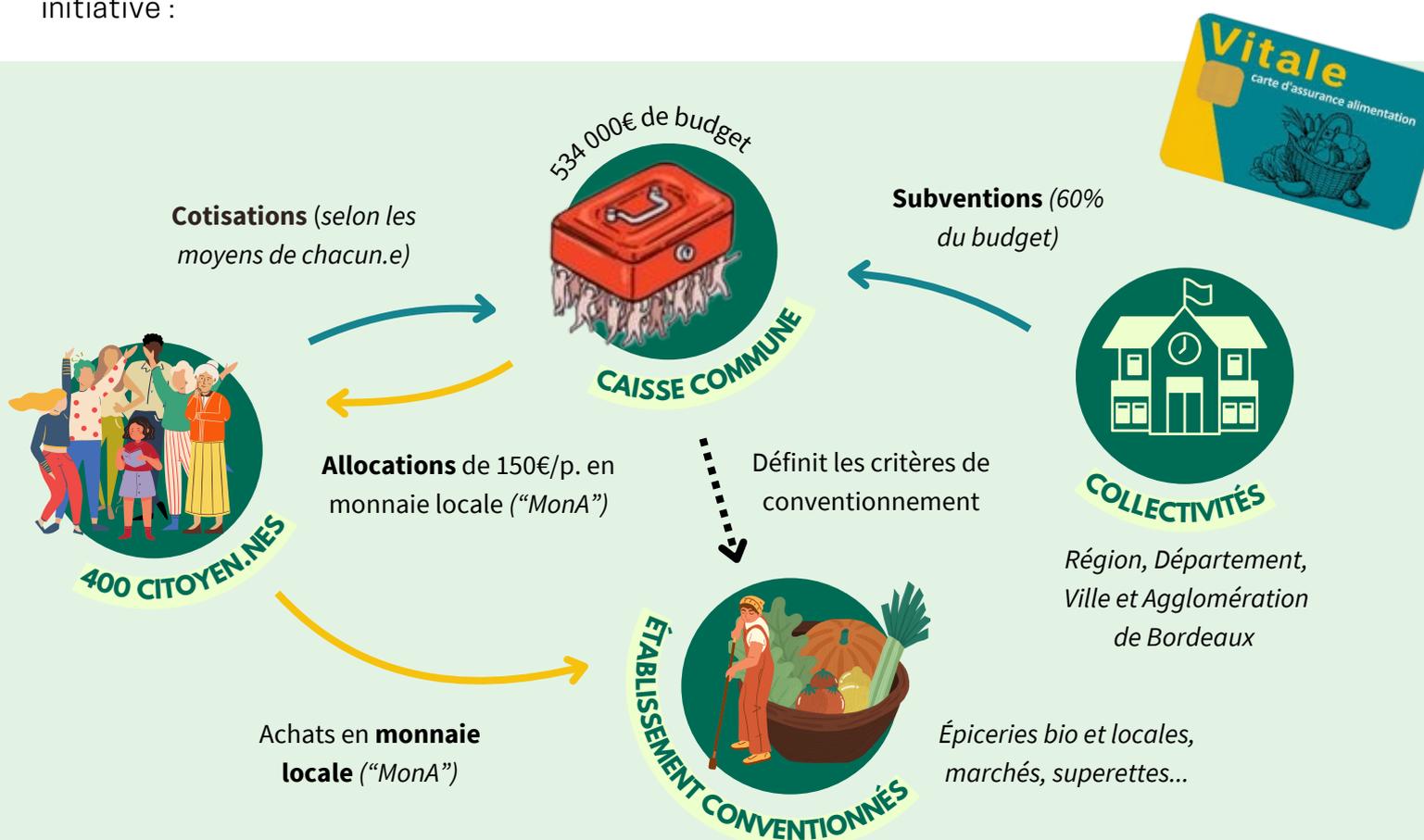
Loïc Le Hir s'est réjoui de l'achat de trois rames de train supplémentaires par la Région Bretagne. Il a néanmoins souligné que **les investissements n'en sont qu'au début, tant les besoins sont énormes pour tenir les objectifs, en particulier dans un contexte de démission de l'État en matière ferroviaire.** La Région Bretagne doit se montrer ambitieuse, en prenant exemple sur la région Grand Est qui a investi 300 millions d'euros pour ré-ouvrir des lignes sur son territoire.

L'absence de financements afin de garantir l'accueil des usagers et usagères en gares, comme nous le demandions par un amendement voté en décembre, nous a conduit à nous abstenir sur ce bordereau.

PLAN “REFUS DE LA MISÈRE ET DE LA PRÉCARITÉ”

L’heure était au bilan pour le plan de “Refus de la misère et de la précarité”, adopté il y a un an. Sans surprise, **les mesures envisagées pour assurer “le bien manger pour tous”, sont insuffisantes**. Et alors que la Région Bretagne reste sourde aux propositions du CESER en matière d’alimentation, d’autres territoires ont, pour leur part, bien avancé.

Julie Dupuy a invité la Bretagne à s’inspirer de l’expérimentation de la sécurité sociale de l’alimentation (SSA) déployée en Gironde depuis le 1er avril. Petit tour d’horizon de cette initiative :



La sécurité sociale de l’alimentation permet ainsi :

1. D’**universaliser l’accès à une alimentation saine**, y compris aux plus précaires
2. De **soutenir les paysan.nes** en déployant des circuits de consommation alternatifs assurant leur **juste rémunération**
3. De **révolutionner l’aide alimentaire** en permettant aux bénéficiaires de se réapproprier leur alimentation, tout en s’émancipant d’un système qui repose aujourd’hui sur la surproduction industrielle.

Julie Dupuy a invité la Région à entamer le dialogue avec les collectivités territoriales et le collectif de la Sécurité Sociale de l’Alimentation dans le cadre des projets alimentaires de territoire, afin de déployer une expérimentation pour les bretonnes et les bretons.

ORIENTATIONS DE LA RÉGION BRETAGNE EN FAVEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

La jeunesse était au cœur des débats de cette session. A l'occasion d'un vote sur la vie étudiante, Loïc Le Hir a rappelé que les jeunes méritent mieux qu'**un bordereau flou, sans budget, ni objectifs, ni action concrète**, alors qu'ils sont nombreux à subir **une précarité économique et psychologique**.



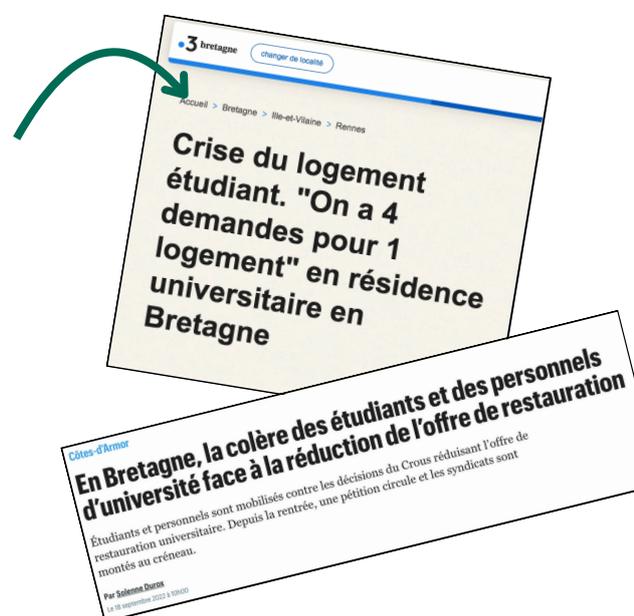
Marquée par le COVID, la génération étudiante actuelle chemine tant bien que mal, entre la crise du logement, la crise écologique, et l'inflation. Résultat : **la santé mentale des jeunes est plus que préoccupante**. Alors que les cas de dépression ont doublé ces dernières années, Santé publique France nous alerte sur la forte augmentation des recours aux soins d'urgence pour troubles de l'humeur, idées et gestes suicidaires.

Quelle réponse de la Région Bretagne pour faire face à ce constat alarmant ? Rien qui s'appuie sur les services de santé universitaire, avec un simple appel à renforcer l'écoute par les pairs. Les propositions pour lutter contre la détresse étudiante ne manquent pourtant pas :

Comme le suggère le CESER, la Région Bretagne doit **augmenter massivement les moyens financiers et humains, des professionnels et bénévoles, qui veillent sur la santé mentale des étudiants en Bretagne**. Pour agir avant que la santé mentale ne se dégrade vers des situations graves, il faut également développer les actions de prévention dans les lycées.

Loïc Le Hir a souligné que la santé mentale des jeunes passait aussi et avant tout par un accès sécurisé au logement et à l'alimentation. Sur ces points essentiels, **le manque de logements étudiants en Bretagne, et la récente fermeture des Crous à Lannion et Rennes, envoient de mauvais signaux**. Loïc Le Hir a ainsi appelé la Région à inverser la tendance, en appuyant la promotion des dispositifs de colocation solidaire auprès des bailleurs sociaux, et en soutenant les Crous, qui offrent trop souvent le seul repas complet quotidien des étudiant.es.

Nous avons malgré tout voté en faveur de ce bordereau afin d'**encourager l'exécutif à passer de l'intention à l'action**.



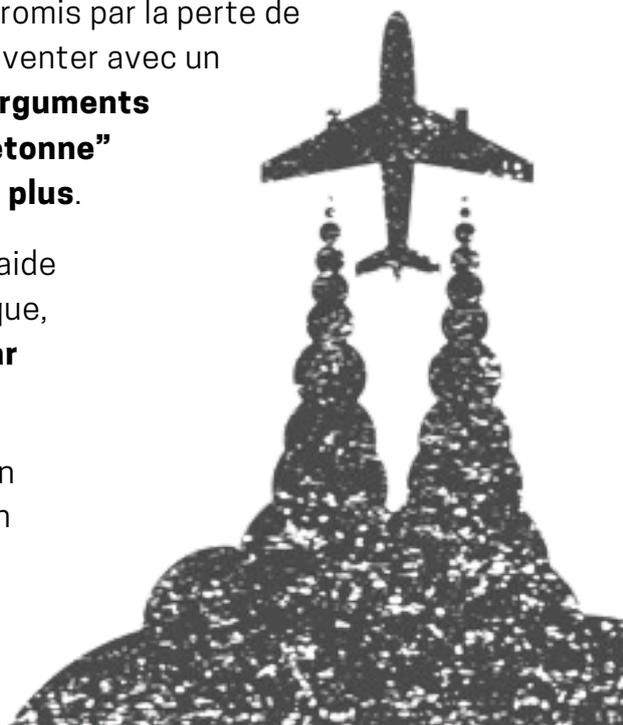
QUESTION ORALE : FINANCEMENT DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE CÉLESTE

Le projet de la compagnie morlaisienne Céleste visant à rallier Brest et Orly par avion est-il enfin en passe d'être enterré ? Le 28 mars dernier, la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) lui a refusé sa licence d'exploitation, pointant **un budget insuffisant à hauteur de 30 à 40%**.

Mais, alors que l'avenir de la compagnie est fortement compromis par la perte de ses créneaux à l'aéroport d'Orly, Céleste envisage de se réinventer avec un projet de ligne Brest-Nice, en concurrence de Volotea. **Les arguments fallacieux habituels de "désenclavement de la pointe bretonne" et de "développement de la vie économique" ne tiennent plus.**

Loïc Le Hir a demandé à l'exécutif s'il entendait renouveler l'aide financière déjà apportée par la Région à ce projet anachronique, alors qu'**une alternative 60 fois moins polluante existe par le rail.**

Dans sa réponse, Michaël Quernez, vice-président à la Région Bretagne, a réaffirmé son soutien à la compagnie Céleste, en précisant néanmoins que de nouvelles subventions n'étaient pas à l'ordre du jour.



REJETÉ

AMENDEMENT "PRIVILÉGIER L'EUROPE POUR LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS"

L'exécutif breton nous a présenté une feuille de route pour favoriser la mobilité des jeunes vers l'international, en ciblant quelques destinations géographiques prioritaires : les régions et nations Celtes, la Pologne et... le Japon.

La mobilité internationale étudiante à destination des régions et nations Celtes permet bien de renforcer le lien culturel qui nous unit. En revanche, **le choix du Japon comme priorité parmi les destinations ne répond à aucune logique qui justifierait les 4,5 tonnes d'équivalent CO2 émis par un vol A/R Paris-Tokyo.**

Nous rejoignons l'exécutif sur l'importance de "sensibiliser l'éco-responsabilité des jeunes en mobilité". Dans cette perspective, **il nous faut privilégier les destinations accessibles par le rail.** Loïc Le Hir a ainsi déposé un amendement visant à prioriser l'accompagnement de la Région Bretagne sur la mobilité ferroviaire en Europe.



EN COMMISSION PERMANENTE

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En commission permanente, Claire Desmares est intervenue pour dénoncer la baisse de 35.000 euros de l'aide structurelle à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

L'économie sociale et solidaire représente 170.800 emplois en Bretagne, soit 14% des actifs, ce qui fait de nous la première Région de France en la matière. Il s'agit d'emplois essentiels et structurants dans les territoires ruraux. **La baisse de cette aide structurelle, au profit d'aides ponctuelles sur projets pose des problèmes évidents pour la pérennité de la structure.**



Inscrivez-vous à notre lettre d'infos, le Service Après Vote, et recevez-la par mail.

Vous pouvez assister aux sessions plénières du Conseil régional de Bretagne. La prochaine session aura lieu les 27 et 28 Juin 2024, avec notamment au programme le rapport annuel de développement durable de la Région. Pour y assister, envoyez un mail à : mediation.citoyenne@bretagne.bzh et contactez-nous, nous viendrons à votre rencontre.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



Collaborateur :

Fabien Randrianarisoa
fabien.randrianarisoa@bretagne.bzh